

DOSSIERS ETUDIANTS ET APPRENTIS REMUNERES JUSQU'A 26 ANS INCLUS NOUVELLE PROCEDURE

La ligne 25 « Miramas / Salon / Aix-en-Provence » de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

➤ LES ETUDIANTS A AIX TRAJET « SALON/AIX-EN-PROVENCE »

Vous devrez vous procurer **LACARTE** auprès de l'agence la plus proche :

Laboutique

Place Jules Morgan – 13300 Salon-de-Provence

Tél. : 04 90 56 50 98

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 17h00.

D'autres agences se trouvent à Miramas, Aix-en-Provence, Martiques....

Les internautes peuvent aussi se renseigner sur le site [lepilote](#)

Pièces à fournir :

- ✓ 1 photo récente
- ✓ 1 pièce d'identité
- ✓ Votre carte de transport

LACARTE est le support unique de transport sur lequel plusieurs abonnements peuvent être chargés.

L'Abonnement annuel jeunes sera à la charge de la famille

- ✓ **210 € (ou 21 € par mois)**

Cet abonnement permet de réaliser des trajets illimités sur toutes les lignes du réseau LeCar (lignes interurbaines de la Métropole) pendant une période d'un an à partir de la première validation de la carte à bord du car.

PRISE EN CHARGE DES 210 €
ETUDIANTS ET APPRENTIS
REMUNERES JUSQU'À 26 ANS
INCLUS

LIGNE 25 « SALON / AIX-EN-PROVENCE »

Deux possibilités s'offrent à vous pour déposer le dossier dûment complété, muni d'

- 1 certificat de scolarité
- 1 justificatif de domicile (quittance EDF, loyer....)
- le justificatif de paiement des 210 €
- 1 relevé d'identité bancaire.

Soit l'envoyer par mail à l'adresse :
mobilites@agglo-accm.fr

Soit le ramener à l'ACCM au service "mobilités et déplacements" ou dans vos mairies respectives.